

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 juin 2024

Délibération n° 2024_074
TRAVAUX DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUE - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS
CONCERNANT LA PARCELLE COMMUNALE CW 53

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Claude MELLIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Loïc FARNIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Eric SARRAUTE à Jean-Louis COURONNEAU, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Emilie MARCHES, Thomas DOVICH.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilités et Travaux, rappelle à l'Assemblée que Bordeaux Métropole a approuvé le Schéma Directeur Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) en conseil métropolitain du 24 novembre 2022.

Ce Schéma Directeur est destiné à présenter la stratégie de Bordeaux Métropole pour répondre aux besoins qui naissent de l'électrification massive du parc automobile. Il est constitué d'un rappel des enjeux réglementaires, d'un diagnostic et d'une analyse de l'offre et de la demande en IRVE et d'un plan de développement des IRVE sur le territoire à court terme.

La ville de Mérignac est concernée par le SDIRVE en vue de l'installation de 4 nouvelles stations totalisant 8 bornes de recharges dont la moitié accessible aux PMR sur le domaine public entre 2022 et 2025.

A ce jour, deux des quatre stations sont réalisées (Place Jean Jaurès et Le Burck) et deux sont à livrer d'ici 2025.

La station du Burck située avenue Robert Schumann a été livrée début 2024. Son alimentation électrique nécessite un réseau et un comptage électrique propre à la charge de Bordeaux Métropole. Le raccordement au réseau de distribution électrique a été réalisé par ENEDIS en partie sous le domaine public et en partie sous la parcelle communale cadastrée CW 0053.

Ces travaux de modification du réseau électrique nécessitent une autorisation de passage sur la parcelle communale. Dans ce contexte il est donc nécessaire de signer une convention de servitude entre ENEDIS et la commune autorisant le passage et l'implantation de cet ouvrage sur la parcelle communale CW 0053.

Cette servitude est établie sans indemnité unique et forfaitaire.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 4 juin 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention de servitude définissant les modalités financières et techniques de la réalisation de réseau électrique sur la parcelle CW 0053 telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Enedis ainsi que tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le 19/06/24
ID 033-213302813-20240617-4698-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 juin 2024



Jean-Pierre BRASSEUR
Secrétaire de séance

Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.